



Convocation injustifiée avec huissier

Par **nananne**, le **01/10/2013 à 16:52**

bonjour, aujourd'hui j'ai été convoquée par ma directrice en présence d'un huissier concernant un dossier informatique qui était visible sur l'ordinateur de mon lieu de travail.rnPlutôt que de me demander pourquoi j'avais ce document en tête à tête en toute confiance elle a préféré faire appel d'un huissier.rnEst-ce normal ?rnJe précise que je n'ai repris mon travail que depuis 15 jours après 2 ans d'AT et que nous sommes plusieurs à avoir mené une action auprès du tribunal de SAINTES contre l'ancien directeur.rnCe dossier appartenait à une ancienne collègue qui a été licenciée et poursuit la structure dans laquelle je travaille au prud'homme.rnDans ce dossier il y avait des documents me concernant et surtout concernant les actions que je mène au sein de ma structure.rnJe tiens à préciser que ces documents étaient sur un cd de sauvegarde archives qui m'a été donné par une de mes collègue de travail, car mes propres documents y avaient été relégués.rnJe voudrais donc votre avis sur le sujetrncordialement

Par **moisse**, le **01/10/2013 à 17:21**

Bonjour,rn[citation]Plutôt que de me demander pourquoi j'avais ce document en tête à tête en toute confiance elle a préféré faire appel d'un huissier. rnEst-ce normal ? [/citation]rnEn tout cas c'est prudent de sa part, et comme ce n'est pas vous qui payez je ne vois pas en quoi la démarche serait illégitime.rn[citation]Je voudrais donc votre avis sur le sujet [/citation]rnToute preuve obtenue par des voies loyales est présentable devant un tribunal civil (le CPH est une juridiction civile).rnJe suppose que votre employeur (DRH) tient à démontrer que vous n'avez pas (et votre collègue licenciée) obtenu ces éléments de façon loyale puisque théoriquement hors de votre portée.